

PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
assainissement
DURABLE →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

Réhabilitation sous « maîtrise d'ouvrage publique » : retour d'expérience

Monsieur Gérard MARULIER

Communauté de Communes du Secteur de Dompaire



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes du Pays d'Entre Madon et Moselle



- **13 communes**
- Environ **1200 dispositifs** d'assainissement non collectif
- **Compétence assainissement collectif** : projets en cours de réalisation
- **Compétence assainissement non collectif** : transférée au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC), chargé des contrôles



Avant de parler de réhabilitation

- Diagnostics réalisés par le SDANC
- **1155 contrôles** entre 2007 et 2008
 - sur les zones d'assainissement non collectif
 - sur les zones d'assainissement collectif non desservies
- **« non conforme » = aucun dispositif d'ANC**
 - ↳ **238 installations**

⇒ Au vu de ces chiffres, la CC a entamé la réflexion quant à un projet d'opération groupée de réhabilitation et a adopté la compétence « réhabilitation » en janvier 2009

Démarrage de l'opération



- **Juin/Juillet 2009** : rencontre avec les différents acteurs pour mettre au point la stratégie : CC, SDANC, Agence de l'Eau, Conseil Général des Vosges

- **Opération pilote** pour l'AERM : a permis d'élargir le nombre de dispositifs éligibles (situés en zonage ANC) :
 - tous les dispositifs « non conformes » concernés par l'obligation réglementaire de mise aux normes ;
 - les dispositifs ayant obtenu une note ≥ 4 selon barème utilisé à l'époque = installations ayant un impact sur le milieu naturel.

⇒ **406 installations éligibles**

Financement de l'opération



- Pour la partie études : 70% par l'AERM
- Pour la partie travaux :
 - 30% par l'AERM, sur un plafond de 8500 € HT par installation
 - 37% par le CG88, sur un plafond de 8500 € HT par installation
- Versements d'**acomptes** :
 - à la signature de la convention études
 - à la signature de la convention travaux
 - à l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux
 - solde à la réception définitive des travaux

Démarrage de l'opération : communiquer sur le service proposé



■ Septembre 2009 :

- rédaction du règlement de service et de la convention
- **réunion publique** d'information
 - A l'issue de la réunion : 3 semaines pour retour de la convention
 - Pour les absents à la réunion : courrier + présentation + convention

⇒ **250 conventions « études » signées**

- A nécessité de nombreuses relances de la part de la CC : conventions arrivées hors délai, conventions mal complétées, etc....
- Nombreux appels ou visites à la CC pour obtenir des renseignements complémentaires



La phase « études »

- **Février 2010** : autorisation de lancement des études préalables
- Marché public pour choix du maître d'œuvre chargé de réaliser les études préalables et le suivi des chantiers
- Notification février 2010 à un groupement solidaire
- Réalisation des **études de février 2010 à mars 2011**
- Printemps 2011 : remise des études + devis estimatif aux propriétaires avec délai de réflexion pour engager la partie travaux
- **Été 2011 : 67 conventions travaux signées**



La phase « travaux »

- **Marché public** pour choix des entreprises : 7 offres
- **Marché à bons de commande** composé d'un lot unique multi-attributaires
- **2 entreprises retenues : notification novembre 2011**
- **Instruction des dossiers par le SDANC : février 2012**
- **Réalisation des travaux entre juin 2012 et mars 2013 :**
 - entreprise 1 : 50 chantiers
 - entreprise 2 : 17 chantiers



Les difficultés rencontrées

- De mauvaises surprises relatives à l'exécution des études :
 - **études trop approximatives** : surprises au moment des travaux, engendrant des modifications techniques et les chiffrages
 - **mauvaise communication** entre le chargé des études et le chargé du suivi des chantiers
 - **suivi des chantiers très aléatoire**
 - **difficulté à obtenir des compléments d'études** lorsque nécessaire (*changement de filière, etc...*)

Nécessité de bien choisir le maître d'œuvre, avec un cahier des charges adapté



Les satisfactions

- Qualité et sérieux des entreprises retenues pour les travaux :
 - ont comblé les manques du maître d'œuvre
 - très bonne relation avec les usagers
 - qualité technique des ouvrages

Tous les usagers ayant engagé la partie travaux ont été satisfaits du service rendu

En résumé



- Très forte adhésion à la partie études
- L'adhésion à la partie travaux est étroitement liée à la qualité et au réalisme des études et devis estimatifs
- **Satisfaction des usagers** essentiellement liée au sérieux des entreprises travaux

- L'opération a demandé **beaucoup de travail à la CC**
- Partenariat efficace avec les financeurs et le SDANC
- Opération étalée dans le temps, dû au grand nombre d'usagers concernés

Les projets



- **La CC du Secteur de Dompaire va relancer une nouvelle opération**, toujours sous maîtrise d'ouvrage publique : volonté d'apporter une réelle assistance aux usagers
- **430 ANC non-conformes sur 33 communes**
- Préalable : revoir le zonage d'assainissement de certaines communes



Merci de votre attention

Contacts :

Communauté de Communes du Secteur de Dompain

Monsieur Olivier PIERRAT, 03-29-36-69-99

Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Mme Elsa MOLINA, 03-29-35-57-93